

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier.



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 13 mars 2024
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au
656, route des Campagnards*

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
M. Réginald Béland, conseiller de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier
M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

ASSISTANCE : 3 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h 01. Un tour de table est réalisé, les conseillers de quartier et les personnes dans l'assemblée se présentent.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par M. Réginald Béland, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 septembre 2023

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par M. Réjean Beaudet, appuyé par M. Réginald Béland, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-02

Suivis

- a. **Demande rue en jeu libre, rue du Parc :** Mme Annie Pronovost aurait été contactée le 13 décembre 2023 pour venir chercher sa trousse au service des communications. Suivi à faire.
- b. **Demande de prolongation de vitesse à 50km/h sur le chemin Paré :** Le C.C.C. ne recommande pas ce changement. Une résolution de ce comité fut déposée au caucus du 15 janvier.
- c. **Piste de course hivernale pour motocross sur le lac Blouin/Val-des-Bois :** M. St-Jules a envoyé une demande d'inspection du site pour vérifier s'il y avait de l'entreposage dangereux. Une autre demande a été envoyée à la direction générale concernant les activités hivernales nuisibles. Depuis, le bruit a cessé.
- d. **Comité des loisirs :** Deux électroménagers neufs achetés et livrés le 20 novembre.

- e. **Parc BMX** : À suivre.
- f. **Élections et renouvellement des mandats** : Suite aux élections, une résolution envoyée le 13 décembre 2023 au Service du greffe.

4- Problèmes de vitesse dans le village :

M. Paris veut savoir où cela en est rendu avec l'installation de radars pédagogiques aux entrées du village. Il a remarqué que dernièrement, plusieurs camions de Sayona Mining circulaient. Plusieurs camions d'entreprises forestières également.

M. St-Jules informe les citoyens que le ministère des Transports a accepté que la Ville s'occupe de l'installation des radars. Le principe étant accepté, il faut laisser le temps faire son œuvre. Le conseiller municipal se questionne si des photo-radars pourraient être installés pour plus d'efficacité.

Les citoyens présents sont inquiets et décrivent de situations inacceptables au niveau de la vitesse, soit l'augmentation du transport dû à la Minière Sayona et au transport de bois.

Après discussion, le conseil de quartier est d'accord pour réitérer avec insistance la nécessité urgente d'installer des radars pédagogiques aux deux entrées du village de Val-Senneville.

Il est donc proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Gino Pallagrossi de demander à la Ville d'installer des radars pédagogiques le plus tôt possible compte tenu des enjeux vécus par la population du village.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-03

M. St-Jules informe la venue d'une nouvelle policière-marraine pour assister le conseil de quartier de Val-Senneville. Il s'agit de Mme Amélie Thibault. Cette dernière offre une belle collaboration. En effet, elle a envoyé des patrouilles dès l'appel de M. St-Jules. De plus, une requête sera à nouveau ouverte au sujet de la problématique de vitesse au centre-village.

Il y a un historique de vitesses excessives dans Val-Senneville. Plusieurs requêtes ont été ouvertes par le passé. Des opérations ont eu lieu. Cependant, il y a une recrudescence de vitesse excessive du transport régulier, mais surtout du transport lourd qui préoccupent les citoyens de Val-Senneville. Le conseil de quartier demande à la Sûreté du Québec d'ouvrir une nouvelle requête afin de réduire et de contrôler les excès de vitesse. Proposé par Mme Janique Boutin et appuyé par M. Réginald Béland.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-04

Étant donné la situation qui persiste, le conseil de quartier demande à la Ville de Val-d'Or de sensibiliser les compagnies minières et forestières qui circulent dans le village de Val-Senneville afin qu'ils puissent communiquer à leurs employés et sous-traitants la problématique d'excès de vitesse. Proposé par Mme Stéphanie Dubé, et appuyé par M. Réjean Beaudet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-05

Dans les discussions, le conseil de quartier propose d'aménager les entrées du village de façon à inciter les véhicules à ralentir. Proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réginald Béland.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-06

Aussi, afin de concerter les actions, le conseil de quartier demande que le radar mobile soit déployé à Val-Senneville pour une période significative aux endroits où sont constatés les excès de vitesse, aux deux entrées de la ville en alternance. Proposé par Mme Janique Boutin, appuyé par M. Jean Simard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-07

M. St-Jules demande à M. Simard de lui écrire dès que des excès de vitesse seront constatés.

5- Stationnement coin Promenade / rue Val-du-Repos

Mme Janique Boutin avait signalé au conseil de quartier la dangerosité de se stationner l'hiver à cet endroit. Le conseil de quartier avait recommandé d'interdire le stationnement l'hiver à l'entrée de la piste cyclable Val-du-Repos.

Un courriel fut envoyé à la direction générale le 16 janvier 2024, suite à quoi des discussions entre la directrice générale et le Service d'urbanisme eurent lieu. Il n'y aura pas de changements, car cela causerait des problèmes ailleurs.

La vitesse dans ce secteur est à 50 km/heure, faisant en sorte que le stationnement en bordure de rue est permis. Si nous empêchons le stationnement, nous déplaçons le problème plus loin. On risque de se retrouver avec des personnes qui se stationnent plus loin et qui doivent marcher sur l'accotement avec des raquettes et des enfants pour se rendre aux sentiers.

M. St-Jules a eu d'autres plaintes à la suite de cette réponse.

Le conseil de quartier réitère la demande d'interdire le stationnement l'hiver et d'avoir un affichage incitatif pour amener les gens à se stationner au Lac des Sœurs et clarifier la signalisation du sentier. Proposé par Mme Janique Boutin, appuyé par M. Gino Pallagrossi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-08

6- Activités locales : Le 2 mars dernier, une activité de cabane à sucre avait lieu dans le quartier. Très belle réussite, il y a eu plus de 400 personnes sur place. Parmi les activités proposées : jeux gonflables, glissade, tir à l'érable, tour de calèche, magicien, chevaux, hotdogs, sandwiches au fromage grillé ... Les policiers jouaient au hockey avec les enfants. Félicitations à tous les bénévoles et au Comité des loisirs. L'activité était entièrement gratuite. M. Réjean Beaudet aurait aimé la présence d'un représentant de la Ville à l'activité.

Il est proposé que le conseil de quartier transmette une motion de félicitations au Comité des loisirs pour l'organisation de cette activité de cabane à sucre. Proposé par Stéphanie Dubé, appuyé par Réginald Béland.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-09

7- Centre communautaire

Un audit de l'état de santé du bâtiment sera fait. M. Hendrix McFadden-Gingras, Direction de la Gestion des bâtiments, a présenté le tout au caucus spécial du 22 janvier 2024.

8- Budget :

a) **Conseil de quartier :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 1785,95 \$.

b) Projets structurants :

- M. Réginald Béland propose d'acheter des équipements de sport d'hiver pour les jeunes, mais puisque la commission scolaire est une institution publique, M. St-Jules suggère d'adresser cette demande au Comité de parents.
- La Saint-Jean est à venir.

9- Varia

- a) Descente de bateau rue Elizabeth :** Présentement, le projet a rencontré des problèmes techniques et environnementaux. Des études sont en cours afin de résoudre les contraintes. Malheureusement, il n'y a pas d'échéance pour la conclusion des travaux.
- b) Rue du Souvenir | Appartenance :** L'emprise de la rue appartient désormais à la Ville. La rue du Souvenir appartient à la Ville jusqu'au stationnement, donc il sera possible de régler. La plage du lac des Sœurs et le lac lui-même appartiennent encore au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Une demande pour obtenir l'appartenance du secteur complet est en cours.
M. Simard demande de recommencer à travailler sur le projet de piste cyclable. L'idée peut être ravivée. Le Comité de transport et de mobilité durable s'occupera spécifiquement du transport et des pistes cyclables. Un appel public devrait être lancé pour ceux qui souhaitent s'impliquer dans ce nouveau comité.
- c) Débarcadère de la rivière Bourlamaque | Poubelles :** M. Pallagrossi souhaite que l'on vérifie si la poubelle est toujours en place.
- d)** M. St-Jules vérifiera l'état d'avancement du parc Polyval et de l'entrée du lac des Sœurs.

10- Questions, interventions du public

Aucune intervention.

11- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

12- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Gino Pallagrossi, de lever la séance. Il est 20 h 12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2024-03-10

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée